JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7291173401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7291173401

Cette annonce a été mise en ligne le **13 mai 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS ENTRE

MomentTech
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 81.600 €
Siège social : CAEN (14)
14, rue Alfred Kastler
RCS CAEN 822.687.406

ET

ComMeeTT
Société par Actions Simplifiée à associée unique
Au capital de 1.000 €
Siège social : CAEN (14)
14, rue Alfred Kastler
RCS CAEN 907.880.520

Suivant acte signé électroniquement en date du 28/04/2022, les sociétés MomentTech et ComMeeTT ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société MomentTech a fait apport à la société ComMeeTT de sa branche complète et autonome d'activités de conseil, audit, maîtrise d'uvre, conception de logiciels, support et formation dans le domaine des technologies de télécommunications, sise et exploitée à CAEN (14) 14 Rue Alfred Kastler, dont les actifs ont été évalués 906.570,23 € (la branche elle-même étant valorisée à 731.839,42 €), moyennant la prise en charge par la société ComMeeTT, sans solidarité avec la société MomentTech, du passif correspondant, évalué à 357.151,89 €. L'actif net apporté s'élève donc à 549.000 €.
En rémunération de cet apport partiel d'actif, la société ComMeeTT a augmenté son capital de 549.000 € pour le

porter à 550.000 € par l'émission de 54.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune, entièrement libérées, de même catégorie et créées avec jouissance au 1er janvier 2022 et attribuées à la société MomentTech.
Il n'a été émis aucune prime d'apport.
Des termes des procès-verbaux de décisions unanimes des Associés des sociétés MomentTech et de la société ComMeeTT en date du 28/04/2022,
Il résulte que le projet d'apport partiel d'actifs a été approuvé, l'opération d'apport partiel d'actifs et l'augmentation de capital devenant définitives en date du 28/04/2022 et que la société ComMeeTT a la jouissance des biens apportés depuis la date du 28/04/2022, avec un effet fiscal et comptable rétroactif au 01/01/2022.
Pour insertion

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex